

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018**

Délibération n°: DL52/2018

Objet : Révision du tarif du gaz naturel pour les véhicules (GNV) – secteur privé

L'an deux mil dix-huit,

Le jeudi 20 décembre 2018,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. AMBROISE (titulaire – CPS)
- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- M. BINICK (titulaire – CCHVC)
- M. BOYER (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- Mme DARMON Monique
- M. DEBRAS (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire- CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire – CPS)
- M. MARTIN (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- Mme MORCH (titulaire – CPS) ;
- M. PANCIATICI (titulaire – CPS)
- M. SFERRAZZA (titulaire – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire – CPS)
- Mme VIALA (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Absents excusés :

M. ADRAS (titulaire – CPS) ; M. BARSANTI (titulaire – CPS) ; M. BERNARD (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. BONNET (titulaire – CPS) ; M. BOUAZZAoui (titulaire – CPS) ; M. CAHAREL (titulaire – CPS) ; M. CARRE (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire – CPS) ; M. DA SILVA (titulaire – CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire – CPS) ; M. GLEIZE (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; M. OSSENI (titulaire – CPS) ; M. PAGE (titulaire – CPS) ; M. PELLETANT (titulaire – CPS) ; M. PONS (titulaire – CPS) ; M. ROS (titulaire-CPS) ; Mme VON EUW (titulaire – CCHVC) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire – CPS)

DATE DE CONVOCATION

Le 13/12/2018

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

EN EXERCICE : **41**
PRESENTS : **21**
VOTANTS : **21**

Monsieur Jean-Louis BINICK est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération DL52/2018
Révision du tarif du gaz naturel pour les véhicules (GNV) – secteur privé

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5212-19,

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1^{er} juin 2016,

Vu la délibération n°DL23/2016 du 6 juin 2016 relative à la création du budget annexe M4 ;

Vu la délibération n°DL48/2017 du 13 décembre 2017 fixant le tarif du GNV 2018 ;

Vu la note de présentation,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer le tarif du GNV,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Fixe** le tarif à 0.77 € HT / kg (0.052 € / kwh) de GNV fourni soit 0.92 € TTC.
- **Dit** que les sommes perçues seront versées au budget secteur « privé » du SIOM.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme



Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **27 DEC. 2018**
Affichée le : **28 DEC. 2018**